

leur propre pays qu'à l'étranger. Ce cours, donné pour la quatorzième fois, de septembre 1960 à juillet 1961, a été suivi par quatre élèves provenant de la Marine royale du Canada, quatre de l'Armée canadienne, quatre de l'Aviation royale du Canada, deux du Conseil de recherches pour la défense et deux du ministère des Affaires extérieures. Le ministère des Finances, la Commission du service civil, la Gendarmerie royale du Canada, le ministère du Travail, le ministère de la Production de défense et le ministère de la Défense nationale avaient délégué chacun un élève. Quant aux étudiants venus de l'étranger, il y avait un représentant de chacun des organismes suivants: la Royal Navy, l'Armée britannique, la Royal Air Force, le Bureau des relations du Commonwealth (Royaume-Uni), la Marine américaine, l'Armée américaine, les forces aériennes des États-Unis et le ministère des Affaires étrangères des États-Unis.

PARTIE II.—PRODUCTION DE DÉFENSE*

Aux termes de la loi sur la production de défense (S.R.C. 1952, chap. 62, modifié), le ministère de la Production de défense a le droit exclusif de fournir au ministère de la Défense nationale le matériel et les services dont celui-ci a besoin. En outre, il doit veiller à ce que la capacité de production corresponde bien aux exigences du programme de production de défense et que les matériels indispensables à ce programme soient en disponibilité. De plus, ce ministère sert d'agent de liaison pour la Corporation commerciale canadienne, société de la Couronne chargée de l'achat des fournitures de défense effectué au Canada pour le compte d'autres gouvernements, et des approvisionnements requis par le Canada pour faire face à ses engagements en vertu du Plan de Colombo et d'autres accords internationaux. Le ministère est chargé du programme d'organisation et de toutes les autres mesures essentielles à l'établissement immédiat d'un organisme d'approvisionnement de guerre, advenant une attaque nucléaire. C'est surtout la *Defence Construction (1951) Limited*, société de la Couronne qui relève du Parlement par l'entremise du ministre de la Production de défense, qui s'occupe des constructions militaires.

Au cours de l'année 1960, le ministère de la Production de défense et la *Defence Construction (1951) Limited* ont passé pour le compte du ministère de la Défense nationale des contrats d'une valeur nette totale de \$805,871,000, soit 36.0 p. 100 de plus que l'année précédente. (La valeur nette des contrats adjudgés comprend celle des modifications qui ont augmenté ou diminué la valeur des contrats existants, aussi bien que celle des nouveaux contrats.) Les plus importantes augmentations dans la valeur nette des contrats adjudgés concernaient les programmes de production d'avions, de navires et de matériel électronique et de communication. Les contrats et modifications de contrats ayant trait au programme de construction d'avions ont atteint en 1960 une valeur totale de \$343,919,000, soit une augmentation de plus des deux tiers par rapport à 1959. Ce programme représentait 42.7 p. 100 de la valeur nette totale des contrats passés en 1960, en comparaison de 34.3 p. 100 pour l'année précédente. Des contrats d'une valeur nette totale de \$133,617,000 ont été accordés, en 1960, pour le programme relatif au matériel électronique et de communication, soit une augmentation de 62.3 p. 100 par rapport à 1959. Les augmentations relatives aux programmes de production d'avions et de matériel électronique et de communication étaient attribuables surtout aux engagements pris à l'égard des avions *CF-104*. Le programme de construction de navires représentait des contrats d'une valeur de \$86,243,000, dont la plus grande partie se rapportait aux destroyers-escorteurs. Les contrats de construction pour la défense, qui ont atteint un total de \$51,571,000 en 1960, représentaient une diminution de 23.2 p. 100 par rapport à 1959.

Les dépenses au titre de l'approvisionnement et de la construction pour la défense ont été de \$620,592,000 en 1960, soit 7.8 p. 100 de moins qu'en 1959. Tous les programmes importants ont subi une baisse, sauf celui de la construction d'avions. Les dépenses au titre de ce programme ont augmenté de \$6,044,000. Les dépenses relatives aux munitions et aux explosifs ont diminué de \$16,331,000, tandis que celles qui se rapportaient au matériel

* Rédigé à la Division de l'économique et de la statistique du ministère de la Production de défense, Ottawa.